



AVIS DE PROJETS DE MARCHÉS (APM)

ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE SOUTIEN À LA VÉRIFICATION (SPSV)

N° de l'invitation: CIC-149404
Autorité contractante: Annie Ouellette
N° de téléphone : 819-307-0717
Courriel : annie.ouellette@cic.gc.ca

Cette DP s'adresse uniquement aux fournisseurs préqualifiés pour le volet volet 8, Vérifications des bénéficiaires et des accords de contribution, dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement portant sur des services professionnels de soutien à la vérification (SPSV) (E60ZQ-140002)

RÉSUMÉ DU PROJET

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) cherche à établir un contrat en vertu de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour des services de soutien à la vérification professionnelle, dans le volet suivant:

8. Vérification des bénéficiaires et des accords de contribution.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) cherche les services d'un entrepreneur pour effectuer un maximum de vingt (20) vérifications de la conformité sur place à travers le Canada, tel que défini à l'annexe A, Énoncé des travaux, pendant la période initiale du contrat et les périodes d'année d'option (le cas échéant).

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Le contrat subséquent ne doit pas être utilisé pour les livraisons à effectuer dans une région visée par une entente de revendication territoriale globale. Toutes les livraisons à effectuer dans cette région doivent être traitées distinctement.

DURÉE PRÉVUE DU CONTRAT

La période du contrat est à partir de la date d'attribution du contrat au 31 Mars, 2019 plus deux périodes optionnelles d'une année chacune.

PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR

La méthode de sélection est: le plus grand nombre de point technique combiné (60%) et prix (40%).

Pour être jugée recevable, une soumission doit :



- a) satisfaire à toutes les exigences obligatoires de la présente demande;
- b) satisfaire tous les critères d'évaluation obligatoires.

Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences du point (a) ou (b) ne seront pas prises en considération.

EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

L'énoncé des travaux comporte des exigences en matière de sécurité pour un fournisseur Canadien :

(Dossier TPSGC# LVERS des SP centralisés #9)